

*Date de dépôt: 16 mars 2004*

*Messagerie*

## **Rapport**

**de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'investissement autofinancé de 4 216 000 F pour la construction d'un espace de récupération cantonal à la Praille et un crédit d'investissement de 2 212 000 F pour la construction d'un dépôt en sous-sol pour l'office des transports et de la circulation**

### **Rapport de M. Florian Barro**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Ce projet de loi a été examiné en Commission des travaux lors de la séance du 2 mars 2004 sous la présidence de M. Rémy Pagani, spécialiste en la matière.

MM. Daniel Chambaz, directeur du service cantonal de gestion des déchets, Jean-Marcel Vanetti, ingénieur au service cantonal des constructions environnementales et Philippe Ramseier, architecte mandataire, ont assisté la Commission lors de ces travaux.

Vous trouverez dans l'exposé des motifs du projet de loi, figurant au mémorial de la séance 71 du 1.10.2003, les détails de ce projet de loi qui consiste pour l'essentiel en la création d'un espace de récupération cantonal (ESREC) à la Praille à l'instar de celui qui existe au Nant-de-Châtillon et du projet de Bellevue, au lieudit des Chânants, actuellement faisant l'objet d'oppositions. Ce projet d'espace de récupération permettra de décharger celui du Nant-de-Châtillon et se verra complété de trois autres espaces de récupération, soit un total de cinq pour l'ensemble du canton, en conformité avec le plan cantonal de gestion des déchets. Cet espace ESREC est prévu pour accueillir les déchets des particuliers et des artisans et petites entreprises du canton.

Les déchets des entreprises plus importantes, ainsi que ceux provenant des chantiers, sont gérés par des sociétés privées qui organisent récupérations et collectes en vue leur acheminement aux lieux prévus par le plan cantonal. De même, les communes disposent d'une autonomie quant à l'organisation de la récolte des déchets privés ordinaires (papier, verre, aluminium, PET, huile, piles, etc.) et planifient elles-mêmes, sur l'ensemble de leur territoire, avec plus ou moins de réussite d'intégration architecturale, leur récupération.

En complément à cet équipement, un dépôt en sous-sol est prévu pour l'office des transports et de la circulation (OTC), qui devra à terme libérer son dépôt actuel sis sur la route des Acacias, dépôt qui sera détruit pour laisser place à la maison de l'environnement. De plus, une certaine synergie fonctionnelle est créée par la présence à proximité du CIDEC (Centre intercommunal des déchets carnés).

Ce centre de récupération n'a pas pour vocation de concurrencer les entreprises privées chargées de la récupération des déchets, mais de se concevoir comme un complément et un service aux citoyens dans le cadre de la gestion des déchets de la consommation des ménages.

Le projet se situe sur un terrain appartenant à la FTI et les coûts d'équipement et d'accès feront l'objet d'une répartition entre les différents bénéficiaires selon le courrier de la FTI du 31 mars 2003 joint au présent rapport. Au sujet du financement de ce projet, l'espace de récupération cantonal est autofinancé par prélèvement sur le fonds cantonal des déchets, tandis que le dépôt de l'office des transports et de la circulation (OTC) recourra lui au crédit d'investissement habituel.

Dans le cadre de discussion générale, certains députés insistent sur la nécessité de continuer et d'intensifier l'information à la population concernant l'attitude responsable vis-à-vis des déchets et d'améliorer le tri à la source. L'objectif de fonctionnement de cet espace de récupération est fixé à 3000 à 4000 tonnes de déchets traités par année.

Au sujet des coûts de construction, la présence des voies CFF et leur maintien en service pendant les travaux a tendance à renchérir le coût de l'ouvrage.

Forte de ces explications, la Commission des travaux est entrée en matière par 12 voix (2 AdG, 2 S, 1 Ve, 1 R, 1 PDC, 3 L, 1 UDC) et une abstention (1 R) et a voté l'ensemble de ce projet de loi par 11 voix (2 AdG, 1 S, 1 Ve, 1 R, 1 PDC, 3 L, 1 UDC) et une abstention (1 R).

Nous vous invitons à suivre la recommandation de la Commission et à soutenir ce projet de loi.

## Projet de loi (9075)

**ouvrant un crédit d'investissement autofinancé de 4 216 000 F pour la construction d'un espace de récupération cantonal à la Praille et un crédit d'investissement de 2 212 000 F pour la construction d'un dépôt en sous-sol pour l'office des transports et de la circulation**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### Chapitre I Espace de récupération

#### Art. 1 Crédit d'investissement

<sup>1</sup> Un crédit de 4 216 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour la construction d'un espace de récupération cantonal à la Praille.

<sup>2</sup> Il se décompose de la manière suivante :

Terrain et travaux préparatoires	790 000 F
Bâtiment	2 015 000 F
Aménagements extérieurs	710 000 F
Equipements d'exploitation	330 000 F
Frais, compte d'attente, mobiliers	206 000 F
Fonds d'art contemporain	41 000 F
Renchérissement	124 000 F
<b>Total construction</b>	<b>4 216 000 F</b>

#### Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit est réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2004, sous la rubrique 69.78.00.541.41.

#### Art. 3 Financement et charges financières

<sup>1</sup> Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt.

<sup>2</sup> Les charges financières en intérêts et en amortissement du crédit sont couvertes par les revenus du fonds cantonal pour la gestion des déchets.

#### **Art. 4 Amortissement**

L'investissement est amorti chaque année sous la forme d'une annuité constante et est portée au compte de fonctionnement du fonds cantonal pour la gestion des déchets.

### **Chapitre II Dépôt OTC**

#### **Art. 5 Crédit d'investissement**

<sup>1</sup> Un crédit de 2 212 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour la construction d'un dépôt en sous-sol pour l'office des transports et de la circulation (OTC).

<sup>2</sup> Il se décompose de la manière suivante :

Terrain et travaux préparatoires	258 000 F
Bâtiment	1 565 000 F
Aménagements extérieurs	190 000 F
Equipements d'exploitation	0.00 F
Frais, compte d'attente, mobiliers	111 000 F
Fonds d'art contemporain	23 000 F
Renchérissement	65 000 F
<b>Total construction</b>	<b>2 212 000 F</b>

#### **Art. 6 Budget d'investissement**

Ce crédit est réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2004, sous la rubrique 63.50.00.503.41.

#### **Art. 7 Financement et charges financières**

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt, dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

#### **Art. 8 Amortissement**

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

## **Chapitre III      Disposition finale**

### **Art. 9      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

### **Art. 10      Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

## ANNEXES

16/03 '04 08:16 FAX 41 22 787 07 37

BUGNA ET BARRO ARCH.

1002

PL 9075-A  
ANNEXE

GEDEC - Reçu le		
1 AVR. 2003		
Facture	Copie de	Trasité par
		217

**DIAE (ESREC)**  
A l'attention de  
**Madame MEISSER**  
Chemin de la Gravière 6  
1227 Les Acacias

N/Réf : DR/cm  
Zone : Z.I. de la Praille Reliée aux CFF  
Objet : 0200 702504 10  
Parc. div. N° 2 2247/C

Carouge, le 31 mars 2003

**Z.I. de la Praille – Dessertes et voies ferroviaires de la Praille**  
**Accès FTI-CIDEC-ESREC-MIGROS avec le giratoire sur l'avenue de la Praille**

Madame,

Nous donnons suite à notre dernière séance plénière et vous prions de trouver ci-joint la proposition définitive de répartition des frais d'équipement ainsi qu'un plan explicatif concernant l'affaire mentionnée en titre.

Le coût total 2003 – 2004 pour chacun des partenaires peut être estimé comme suit, au chiffre rond :

<b>FTI</b>	: 656'000.-
<b>CIDEC</b>	: 656'000.-
<b>ESREC</b>	: 585'000.-
<b>MIGROS</b>	: 619'000.-
<b>CAROUGE</b>	: 574'000.-

Non compris dans ces montants, une marge de + ou – 15% que chaque partenaire voudra bien reporter à sa convenance sur son budget.

Les conditions particulières sont les suivantes :

**Lot n° 1, Route d'accès - Lot n° 2, Aiguillage SCMG**

- 1) Le coût des travaux à charge de la Migros fera l'objet d'un décompte circonstancié par le bureau Trembley, en cours de travaux. Ce coût représente la plus-value de la desserte en fonction de l'entrée de la Migros et du giratoire, soit : un trottoir et la modification du profil en long.
- 2) La répartition des coûts de cette étape des travaux se fera en pourcentage du coût desdits travaux réalisés en 2003.

Les pourcentages en seront les suivants :

<b>FTI</b>	<b>269'728.-</b>	<b>=</b>	<b>21 %</b>
<b>CIDEC</b>	<b>402'724.-</b>	<b>=</b>	<b>32 %</b>
<b>ESREC</b>	<b>584'932.-</b>	<b>=</b>	<b>47 %</b>

- 3) Une éventuelle subvention de l'OFT ou des CFF sera, le cas échéant, déduite du total des travaux.
- 4) Les contrats d'honoraires d'ingénieur et d'entreprises seront signés par l'ensemble des parties concernées.

**Lot n° 3, Voie CFF**

La voie CFF sera construite en 2004. Les frais seront répartis entre la FTI (60%) et le CIDEC (40%).

**Lot n° 4, Nouvelle entrée SCMG**

Les frais seront pris en charge par la SCMG.

**Lot n° 5, Carrefour giratoire**

Les frais seront pris en charge par la Commune de Carouge.

**Lot n° 6, Honoraires FTI pour la coordination**

Les honoraires seront répartis à part égale entre la FTI, le CIDEC, l'ESREC, la Migros et la Commune de Carouge, sur la base d'un tarif horaire au prix de CHF 125.- par heure pour l'ensemble du temps consacré à cette offre par M. Rohrbach.

Une assurance « Maître de l'Ouvrage » sera contractée pour l'ensemble des travaux.

Par la présente, nous estimons être arrivés au bout de notre démarche pour la répartition financière de ces travaux et nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le double de la présente dûment daté et signé en signe de votre approbation définitive.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et vous prions de croire, Madame, à l'assurance de notre considération distinguée.

Fondation pour les terrains industriels  
de Genève (FTI)



D. Rohrbach



Ph. Moeschinger

**BON POUR ACCORD:**

**DATE:**

Copie: CIDEK  
MIGROS  
Commune de Carouge

Annexe : ment



16/03 '04 08:17 FAX 41 22 787 07 37

BUGNA ET BARRO ARCH.

005

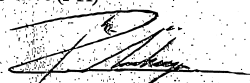
Par la présente, nous estimons être arrivés au bout de notre démarche pour la répartition financière de ces travaux et nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le double de la présente dûment daté et signé en signe de votre approbation définitive.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et vous prions de croire, Madame, à l'assurance de notre considération distinguée.

Fondation pour les terrains industriels  
de Genève (FTI)



D. Rohrbach



Ph. Moeschinger

**BON POUR ACCORD:**

**DATE :**

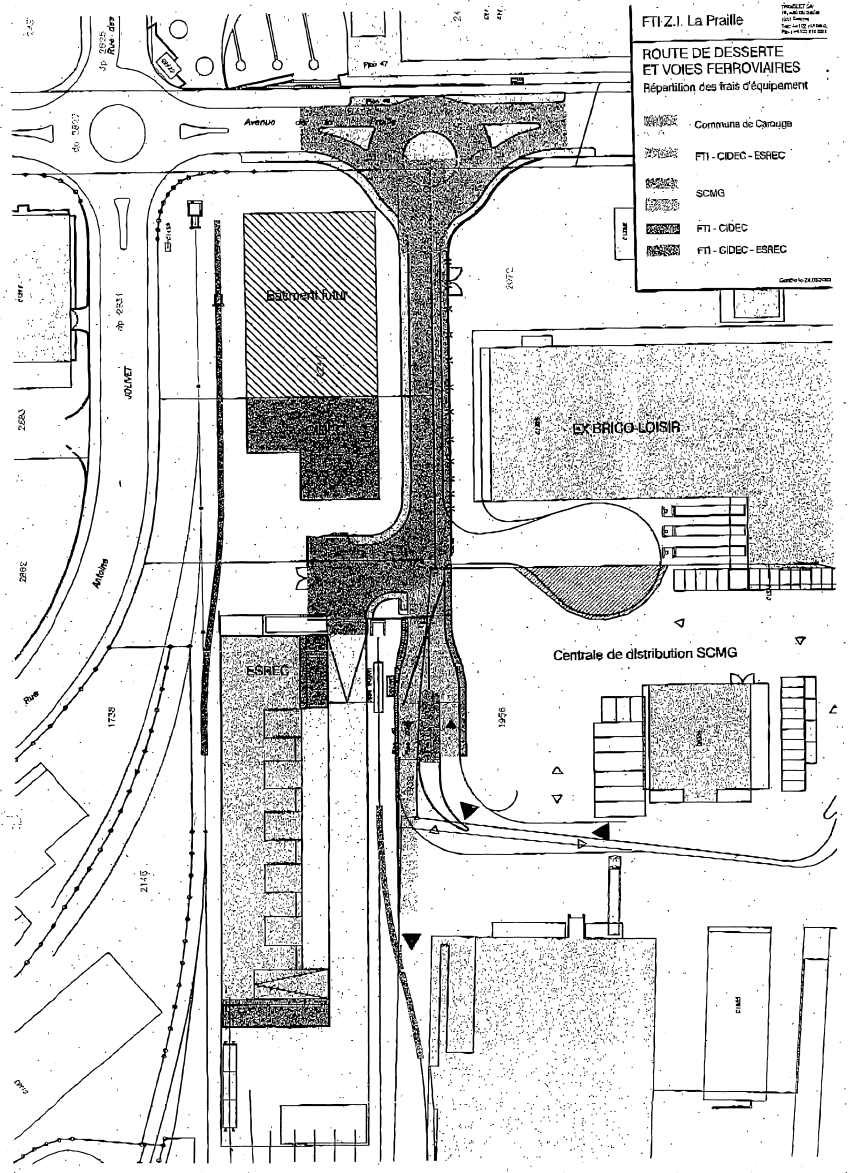
Sous réserve de l'approbation  
des crédits par le Grand-Conseil



2 mai 2003

Copie: CIDEC  
MIGROS  
Commune de Carouge

Annexe : ment



**FTI.Z.I. La Praille**

**ROUTE DE DESSERTE ET VOIES FERROVIAIRES**  
Répartition des frais d'équipement

	Communs de Carouge
	FTI - CIDEC - ESREC
	SCMG
	FTI - CIDEC
	FTI - CIDEC - ESREC

Genève le 24.03.2004

## FTI - ZI LA PRAILLE

DESSERTE ROUTIERE PARCELLE 2247 et SCMG, CARREFOUR GIRATOIRE, VOIES INDUSTRIELLES

## PROPOSITION DEFINITIVE DE REPARTITION DES FRAIS D'EQUIPEMENT

## TABLEAU RECAPITULATIF

Coût des travaux y compris honoraires Ingénieurs et frais de gestion FTI

SOCIETES	Parties d'ouvrages	Travaux 2003		Travaux 2004		2003-2004
FTI	Rte d'accès Aiguillage SCMG Voies industrielles	89'909 179'819		366'080		
total TTC			269'728		378'548	655'808
CIDEC	Rte d'accès Voies industrielles Aiguillage SCMG	228'442 174'282		259'897		
total TTC			402'724		252'365	655'089
ESREC	Rte d'accès Aiguillage SCMG	243'020 341'912				
total TTC			584'932		0	584'932
SCMG	Rte d'accès Entrée SCMG	106'326		512'262		
total TTC			106'326		512'262	618'588
C. Carouge	Giratoire	575'353				
total TTC			575'353		0	573'353
<b>Total général TTC</b>			<b>1'939'063</b>		<b>1'143'175</b>	<b>3'082'238</b>

FTI - ZI LA PRAILLE DESSERT ROUTIERE PARCELLE 2247 et SCMG, CARREFOUR GIRATOIRE, VOIES INDUSTRIELLES										
PROPOSITION DEFINITIVE DE REPARTITION DES FRAIS D'EQUIPEMENT										
Codi des travaux y compris honoraires Ingenieurs et frais de gestion FTI										
Ouvrages	Route d'accès sans giratoire		Alignement dépot		SCMG		Giratoire		Valeurs industrielles	
	FTI	CIDEC	ESREG	SCMG	pl. SCMG	FTI	FTI	FTI	FTI	CIDEC
Maître d'ouvrage	2247/1	2247/2	2247/3	2072	2072	2247/1	2247/2	2247/1	2247/2	2247/2
Surface des parcelles	3079	2368	6392	9485		3079	2368	3079	2368	2368
<b>COUT DES TRAVAUX</b>										
<b>Lot N° 1 Route d'accès</b>	m	40	90	100						
distance pour approvisionnement	%	18%	39%	43%						
Route de chantier	Fr.	30000	30000	30000						
Route d'accès sans giratoire	Fr.	65000	140400	159000						
Modification profil en long + trottoir	Fr.				60000					
<b> Sous-total 1</b>	Fr.	65000	179400	189000	60000					500200
<b>Lot N° 2 Déplacement alignement SCMG</b>	m									
distance section fin de parcelle	%	25%	25%	50%						
repartition pourcentages	Fr.	130000	130000	260000						
<b>Alignement SCMG</b>	Fr.	130000	130000	260000						
<b> Sous-total 2</b>	Fr.	130000	130000	260000						
<b>Lot N° 3 Voies industrielles CIDEC-FTI</b>										
Distance de raccordement parcelle	Fr.					120	80			
pourcentage						60%	40%			
<b> Sous-total 3</b>	Fr.					300000	200000			500000
<b>Lot N° 4 Nouvelle entrée SCMG</b>										
Aménagements routiers et infrastructures	Fr.				400000					
<b> Sous-total 4</b>	Fr.				400000					400000
<b>Lot N° 5 Carrefour giratoire</b>										
Aménagements routiers avec maintien du trafic	Fr.					450000				
Déplacement des cultures des parcelles, etc.	Fr.					450000				
<b> Sous-total 5</b>	Fr.					450000				450000
<b>Sous-total coût des travaux</b>	Fr.	195000	309400	448000	80000	400000	400000	300000	200000	2370200
<b>Honoraires Ingenieurs civils</b>	Fr.	30815	47463	69834	12960	62800	70650	47100	31400	372121
p% = 14,3%, n° = 1.1 prestations g = 100%	Fr.	7000	7000	7000		7000	7000			35000
<b>Gestion administrative</b>	Fr.				628	3140	3533	2355	1570	18006
<b>Frais de reproduction</b>	Fr.	1531	2359	3482	628	3140	3533	2355	1570	18006
<b>Frais administratifs et divers</b>	Fr.	1531	2359	3482	628	3140	3533	2355	1570	18006
<b>Conduites SIG (estimation)</b>	Fr.	15000	15000	15000						50000
<b>TOTAL GENERAL HT</b>	Fr.	250877	374276	643517	89816	476980	534775	357810	234540	2966534
<b>TVA 7,5 %</b>	Fr.	19051	28445	41315	710	36192	40638	28738	17925	217705
<b>TOTAL GENERAL TTC</b>	Fr.	269728	402724	684832	90526	512572	575313	376548	252365	3184239

Répartition définitive N°7

26.03.2003

Tremblay SA